



L'Europe
locale & régionale

Dimension sociale de l'Union économique et monétaire européenne (UEM)

Les autorités locales et régionales réagissent !

Le CCRE réagit à la Communication de la Commission européenne relative à la dimension sociale de l'Union économique et monétaire européenne

15 novembre 2013

Messages clés du CCRE

1. Le CCRE prend note de la Communication, et accueille favorablement l'intention de renforcer la dimension sociale des politiques économiques et monétaires. Nous restons toutefois prudents concernant les actions proposées définies dans cette Communication et demandons à la Commission européenne de fournir de plus amples analyses et de clarté sur ses intentions ;
2. Un nombre de difficultés rencontrées par les autorités locales et régionales d'Europe, telles que celles liées à l'emploi (en particulier des jeunes), au changement démographique et à l'évolution de l'environnement des services publics, dépendent de politiques économiques et sociales qui se complètent mutuellement. Le développement de propositions incluant une « dimension sociale » dans l'Union économique et monétaire est donc très approprié en ces temps ;
3. Il est important de souligner que l'Union européenne possède toutefois des compétences limitées en matière d'emploi et d'affaires sociales. Elle doit donc se limiter aux compétences inscrites dans le Traité de l'UE, en respectant pleinement le principe de subsidiarité ;
4. La Communication souligne des propositions concrètes dans lesquelles la Commission européenne peut fournir des conseils dans ce domaine. Le CCRE salue ce point, en particulier celui où le niveau européen peut fournir un financement approprié, un échange d'expertise et un renforcement du dialogue social ;
5. Le CCRE demande à la Commission européenne de clarifier ses propositions, en particulier en ce qui concerne le développement d'indicateurs et le tableau de bord, avant que toute action ou décision ne soit prise sur la mise en œuvre. Les autorités locales et régionales devraient être consultées, notamment sur le développement de tout indicateur, puisqu'elles demeurent les mieux placées afin de déterminer les besoins de leurs communautés ;
6. Le CCRE demande à la Commission européenne de clarifier comment l'Initiative pour l'emploi des jeunes peut être liée à d'autres fonds structurels et d'investissements, en particulier le Fonds social européen, et à travers quels mécanismes l'Initiative peut être entreprise au niveau local ;
7. Finalement, le CCRE voudrait davantage de détails sur les propositions de cette Communication, et aimerait un calendrier des actions proposées qui devrait être publié à titre de suivi de la présente Communication. En tant que partenaire social européen représentant les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs, nous sommes prêts à poursuivre la discussion avec la Commission européenne à cet égard.

Dimension sociale de l'UEM : les autorités locales et régionales réagissent !

Le CCRE prend note de la dernière Communication¹ de la Commission européenne sur le renforcement de la dimension sociale dans l'UEM. Nous accueillons favorablement l'approche de la Commission européenne en montrant qu'il existe en effet une forte dimension sociale dans l'Union économique et monétaire et qu'elle devrait être renforcée. En effet, en développant de telles propositions, l'UE peut reconnaître le lien intrinsèque entre les politiques économiques et sociales, ainsi que l'importance des autorités locales et régionales dans le développement et la mise en œuvre de ces politiques.

Toutefois, le CCRE reste prudent quant aux propositions actuelles traitant de ce sujet, telles que présentées dans cette Communication, et nous demandons à la Commission de clarifier et de fournir plus d'analyses sur les propositions présentées.

Le CCRE comprend le besoin de renforcer la dimension sociale de l'UEM afin de mieux identifier et de traiter au mieux des évolutions problématiques et des défis liés aux politiques sociales et aux politiques en matière d'emploi, mais il faudrait que la dimension sociale soit également prise en compte dans tous les autres domaines politiques. Toutefois, la Commission ne doit agir que dans la limite de ses compétences, et permettre aux États membres – en partenariat avec des autorités locales et régionales – de décider sur la législation et sur la politique dans ce domaine. Il est important de souligner que les autorités locales et régionales demeurent les mieux placées pour déterminer les besoins et les défis de leurs propres communautés locales, afin de fournir des services publics appropriés. Elles peuvent également mieux évaluer et traiter l'impact des différentes politiques économiques, sociales et du marché intérieur sur les communautés locales. Dans cet objectif, cette Communication présente de bonnes propositions quant aux conseils que le niveau européen peut donner et où il est nécessaire de se concentrer, notamment sur :

- Mobiliser l'action de l'UE et des fonds pour lutter contre le chômage – en particulier sur le chômage des jeunes – et la détresse sociale ;
- Réduire les obstacles existants pour la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre dans l'UE ;
- Stimuler l'apprentissage réciproque, l'échange de bonnes pratiques et l'étalonnage comparatif ;
- Renforcer le rôle du Dialogue social (européen et national).

Observation de l'emploi et des défis sociaux

Le CCRE salue le rôle d'accompagnement que la Commission européenne a exprimé vouloir poursuivre, en encourageant les États membres d'aligner leurs politiques et leur budget pour se concentrer sur des questions liées à la cohésion économique et sociale. L'incorporation d'un tel système dans le Semestre européen devrait être clarifiée et analysée avant que d'autres propositions ne soient présentées par la Commission européenne - le CCRE voudrait souligner le besoin de reconnaissance des autorités locales et régionales dans un tel processus, notamment dans les Programmes nationaux de réforme. Il existe de nombreux exemples où des associations nationales représentant les autorités locales et régionales ont contribué aux Programmes nationaux de réforme, mais cette collaboration doit encore être renforcée.

¹ COM (2013) 690: [Communication on the social dimension of the Economic and Monetary Union \(EMU\)](#)

La Commission présente d'éventuels ajouts à la procédure de déséquilibres macro-économiques afin de refléter l'intégration de la dimension sociale dans l'UEM. Toutefois, il serait nécessaire d'élaborer et d'examiner plus en détails de possibles indicateurs en matière d'emploi et des indicateurs sociaux à ajouter, en tenant compte de la diversité de chaque État membre et de l'équilibre des compétences entre le niveau de l'UE et national, tel que décrit dans les Traités de l'UE. Parallèlement, en utilisant ces indicateurs, il existe un risque que l'on utilise que des données quantitatives pour mesurer la réussite et le changement, tandis que dans des domaines tels que la politique sociale, il est plus difficile de mesurer et d'analyser des situations sur le terrain avec des données quantitatives.

La proposition phare de la Communication est de créer un tableau de bord qui permettrait d'identifier au plus vite et mieux des problèmes majeurs sociaux et des problèmes liés à l'emploi dans le cadre du Semestre européen. Le CCRE souligne que tout tableau de bord, ainsi que ses indicateurs, doit être développé en collaboration avec les autorités locales et régionales, qui sont au cœur de la prestation des différents services de l'emploi et sociaux pour leurs communautés. Il est important d'indiquer que les partenaires sociaux nationaux jouent également un rôle clé dans les politiques liées à l'emploi, et doivent donc être au centre de toutes les discussions relatives à de tels tableaux de bord. Le CCRE reste néanmoins prudent quant à la création de ce tableau de bord, et note que les discussions entre les États membres au Conseil, à la Commission européenne et au Parlement européen se montreront essentielles à cet égard.

Globalement, la Communication met en lumière plusieurs initiatives et plusieurs mécanismes de suivi existants déjà développés et mis en œuvre pour les politiques de l'emploi et sociales (ex. le Rapport conjoint sur l'emploi, l'examen annuel de la croissance, etc.). Il est important de ne pas reproduire ou de mélanger les initiatives existantes qui fonctionnent déjà bien, car cela pourrait fortement affaiblir le rôle d'accompagnement de l'UE dans ce domaine. Le CCRE serait en faveur d'une analyse et d'une compréhension plus approfondies de la manière dont les nouvelles initiatives mentionnées dans la Communication pourraient renforcer les instruments actuels et l'impact qu'elles auraient sur l'équilibre des compétences dans ce domaine.

Solidarité renforcée et action en matière de l'emploi

Le CCRE accueille favorablement la mention explicite du besoin d'exploiter au maximum les Fonds structurels et d'investissements européens (FSIE) afin de mieux cibler les politiques de l'emploi et les politiques sociales, surtout lors de la préparation des accords de partenariats et des programmes opérationnels pour la période 2014-2020.

L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), créée afin de mettre en œuvre la Garantie jeunesse dans les régions ayant un taux de chômage des jeunes supérieur à 25%, doit encore être renforcée et une attention particulière devrait être portée sur l'accès et sur la promotion de l'Initiative à travers l'Europe. À cet égard, le CCRE demande à la Commission européenne de clarifier comment l'IEJ peut être liée à d'autres fonds structurels et d'investissements, en particulier le FSE, et à travers quels mécanismes l'Initiative peut être entreprise au niveau local (non pas comme un autre programme national)². De plus, l'éventail d'activités éligibles sous l'IEJ devrait être élargi afin d'avoir un réel impact territorial intégré, puisque l'accent mis sur les compétences de base pourrait s'avérer

² Réponse du CCRE à la politique de cohésion 2014-2020: vers de nouveaux partenariats et une nouvelle approche territoriale http://ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_response_cohesion_policy_package_en.pdf

restrictif dans certaines zones où un soutien complet au développement des compétences serait nécessaire afin d'amener et de retenir les jeunes sur le marché du travail.

À cet égard, le CCRE prépare présentement un rapport sur l'emploi des jeunes et le rôle des autorités locales et régionales abordant la question. Ce rapport comporte des analyses sur la mise en œuvre de la Garantie jeunesse et présente la manière selon laquelle les acteurs locaux travaillent avec le niveau national sur la mise en œuvre des stratégies d'emploi des jeunes. Ce rapport apportera un aperçu des besoins et des attentes de l'UE dans ce domaine.

Finalement, en tant que partenaire social intersectoriel européen représentant les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs, le CCRE approuve fortement la référence à la nécessité d'un Dialogue social renforcé au niveau national et européen. Il est donc extrêmement important d'organiser de telles consultations lors des Programmes de réforme nationaux et lors de la mise en œuvre de recommandations spécifiques aux pays au niveau national. Au niveau européen, l'implication des partenaires sociaux européens lors du Semestre européen, du sommet social tripartite et lors des différentes phases de l'examen annuel de la croissance est cruciale. De plus, le point de vue des partenaires sociaux sectoriels pourrait être mieux intégré dans de tels processus, puisque qu'ils sont bien placés pour connaître les tendances et les défis dont leur secteur fait face.

Contact

Christina Dziewanska-Stringer
Square De Meeûs 1
B-1000 Brussels
Tel. + 32 2 500 05 36
christina.dziewanska-stringer@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.org